Novembre 2025

Saint-Castin

www.saint-castin.fr

Le Bulletin Municipal

Le Mot du Maire



Chers concitoyens,

Après la Covid, une nouvelle avarie a frappé notre belle commune avec, par une nuit d'orage, l'écroulement de la charpente du toit de l'école.

L'équipe municipale a travaillé avec nos partenaires afin de minimiser l'impact financier. La conséquence est l'allongement de la durée des remboursements de nos emprunts en maintenant la charge annuelle pour la commune.

Comme l'on peut s'en douter cet impact financier sur les années à venir a pour conséquence le gel de projets tels qu'un City Stade ou l'isolation phonique de la salle Yvette Sansous qu'on espérait effectuer pour notre dernière année de mandat.

Quelques grosses dépenses ont été votées et appliquées par le conseil municipal depuis le début de note mandature. Nous avons fourni un gros effort pour la sécurisation de la commune ; deux trottoirs ont été créés entre l'impasse Papillon et le chemin Tisné. Un chemin piétonnier du rond-point Norman Shay a été aménagé jusqu'à l'entrée de la commune. Nous avons acheté et posé deux radars pédagogiques affichants les vitesses qui sont trop souvent dépassées.

Nous avons acheté une bande de terrain le long de la route de Montardon et de la route de Serres-Castet, pour créer un nouveau cheminement quand les finances le permettront.

La réfection et l'aménagement de la route de Pau pour faire ralentir les véhicules et qui était à l'ordre du jour ont été reportés, ce qui a permis de financer la mise en place de bâtiments modulaires. Pour se faire, une bande de terrain a dû également être achetée, cela permettra dans le futur d'aménager un nouveau parking près de l'école.

Le terrain de tennis va très vite être équipé d'un nouveau grillage, d'un filet et de nouveaux piquets.



Aurores boréales à Saint Castin (photo de Delphine Selingant de Saint-Armou)

Des panneaux acoustiques ont été posés sur les plafonds de la cantine et de la classe des CM ainsi que la pose d'une climatisation dans la classe des maternelles, et pour finir deux poteaux d'incendies ont été remplacés.

En mars prochain, un ou des nouveaux candidats se présenteront à vous, mais je n'en ferai pas parti, après 31 années d'élu et avec le souci d'avoir fait du mieux possible pour la commune dans ces moments si difficiles que nous avons vécus, je me retirerai pour redevenir un simple citoyen, et avec beaucoup d'humour j'invite ceux d'entre vous qui ont eu beaucoup d'idées à s'investir dans la vie communale.

Votre Maire,
Serge ZURITA.

Equipe des agents communaux

La vie de la commune, c'est aussi du personnel dévoué pour la cantine, l'entretien des bâtiments, des espaces verts et la gestion administrative de la commune.

- Charlotte Marquet, ATSEM (PS/MS/GS), actuellement remplacée par Nadège Vauche, présente de 8h30 à 17h15
- Équipe cantine/garderie/entretien : Martine Zurita, Marie-Christine Coy-Brouzena, Christelle Sabourdy, Henny Garvenes
- Entretien des locaux, extérieurs : Georges Darricau, actuellement remplacé par Francis Violles
- JACQUET Valérie : secrétaire générale de mairie

Le personnel municipal encadre également les temps périscolaires (garderie, restauration), véritables moments de transition et de socialisation pour les enfants.



De gauche à droite et de haut en bas :
VIOLLES Francis, DARRICAU Georges, JACQUET Valérie, SABOURDY Christelle,
ZURITA Martine, COY-BROUZENA Marie-Christine, GARVENES Henny, VAUCHE Nadège

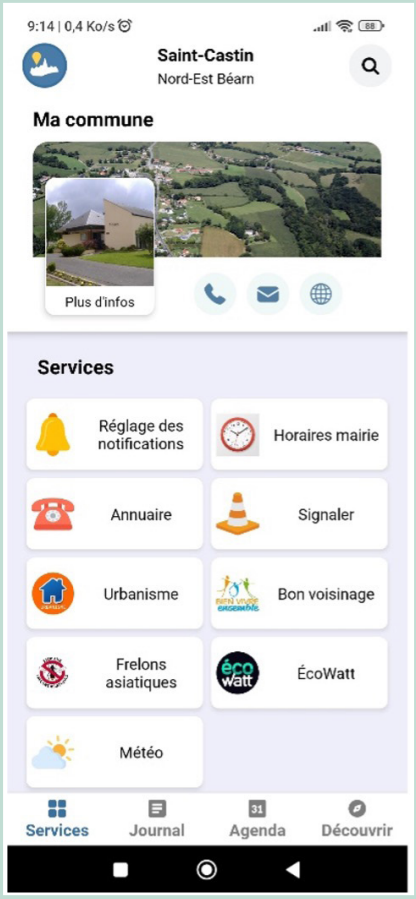
IntraMuros

L'application s'étoffe au fur et à mesure et nous faisons en sorte de faire vivre ce lien entre les habitants et la mairie. Beaucoup d'informations pratiques s'y trouvent et les actualités publiées sont consultées en moyenne par ~200 personnes grâce au système d'alerte. Elles peuvent être relayées sur Facebook, mais c'est vraiment l'application qui nous permet d'informer l'ensemble de la commune de façon pratique et efficace.

Pour cette raison, nous vous incitons si ce n'est pas déjà fait à installer l'application depuis le store disponible sur vos smartphones.

Scannez-moi

Retrouvez également toute l'actualité des associations communales sur l'application !



Affaires communales

» Voirie

Des travaux de réfection de chaussée prévus en 2024 n'ont pu être accomplis que cette année pour des raisons de contraintes budgétaires liées aux travaux de l'école. Ils ont malgré tout permis de réhabiliter près de 500 m de voirie. Les routes concernées sont localisées autour du Chemin Cami de Bach ou des carrefours ont pu être réalisés en enrobés alors que les parties linéaires ont été réalisées en tri-couches.


Carefour chemins Darricau Hialé et Cami de Bach


Réfection partielle de la route de Serres Castet

Bien que la réalisation des travaux sur les voies départementales soient à la charge du département et non de la commune, il est à noter que la Route de Serres-Castet a été rénovée également. Lors des travaux, une bande de terre a été préemptée afin de pouvoir réaliser dans un avenir proche un chemin piétonnier.


Poteau Incendie remplacé carrefour route de Montardon et chemin du presbytère

Une borne incendie a été remplacée à l'intersection du Chemin du Presbytère et de la route de Montardon.

» Investissements

Le tracteur-tondeuse vieillissant était devenu coûteux à entretenir. Il a été remplacé par un modèle aux normes et plus adapté à la quantité de tonte à produire sur la commune.





Un plafond acoustique a été mis en place dans la cantine ainsi que dans la classe des CM, permettant de diminuer l'impact sonore pour le bien-être des enfants et du personnel scolaire. La classe des CM a par la même occasion été repeinte.

Divers autres travaux ont été accomplis pour l'entretien des bâtiments de la commune. L'Eglise a été mise en conformité d'un point de vue électrique. Le tableau électrique de répartition des alimentations électriques entre la salle polyvalente Yvette Sansous, l'école et la mairie a été équipé de compteurs énergétiques. Des extensions de réseau électriques ont été effectuées et vont continuer sur le chemin Brouca, le chemin du Bedat et le quartier Goulard.

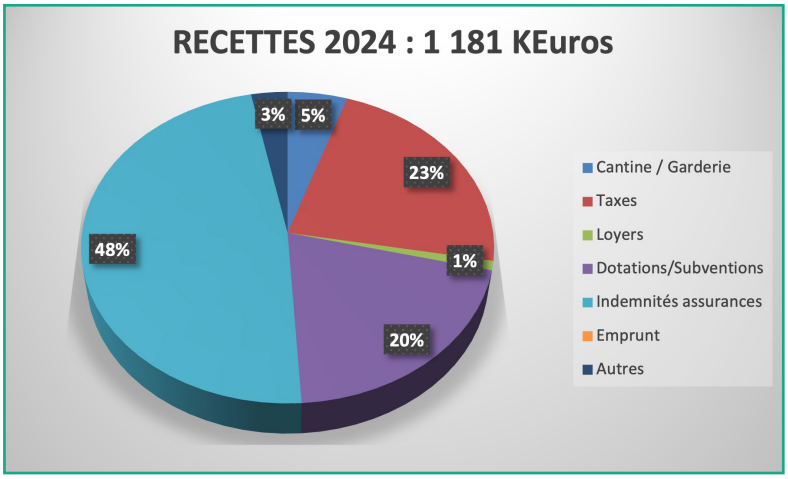
Budget

Le budget 2024 s'établit à 690 k€ contre 553 k€ en 2023.

Il est fortement marqué par les conséquences du sinistre que la commune a connu.

Ainsi, 126 k€ ont été d'ores-et-déjà engagés :

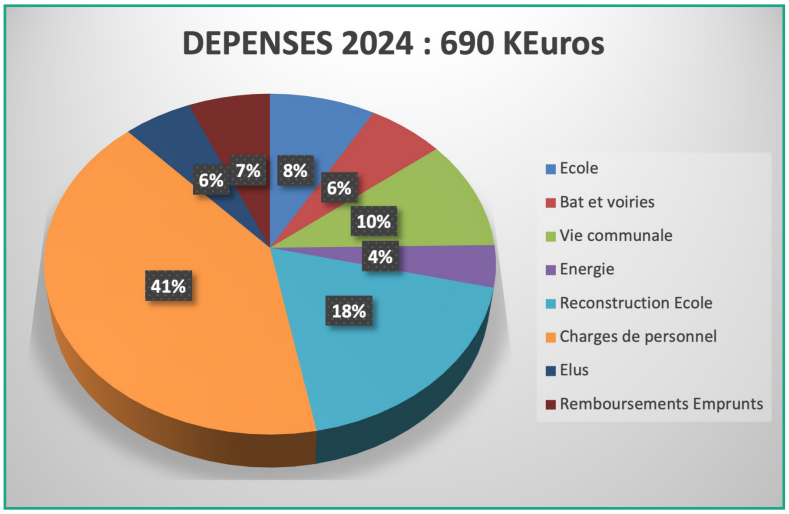
- 16 k€ d'honoraires d'expert assurés
- 39 k€ de location d'Algeco
- 32 k€ de terrassement pour les Algeco
- 39 k€ de travaux de démolition et diverses études liées au bâtiment



Nous avons également investi dans un nouveau tracteur tondeuse homologué pour la route (20 k€).

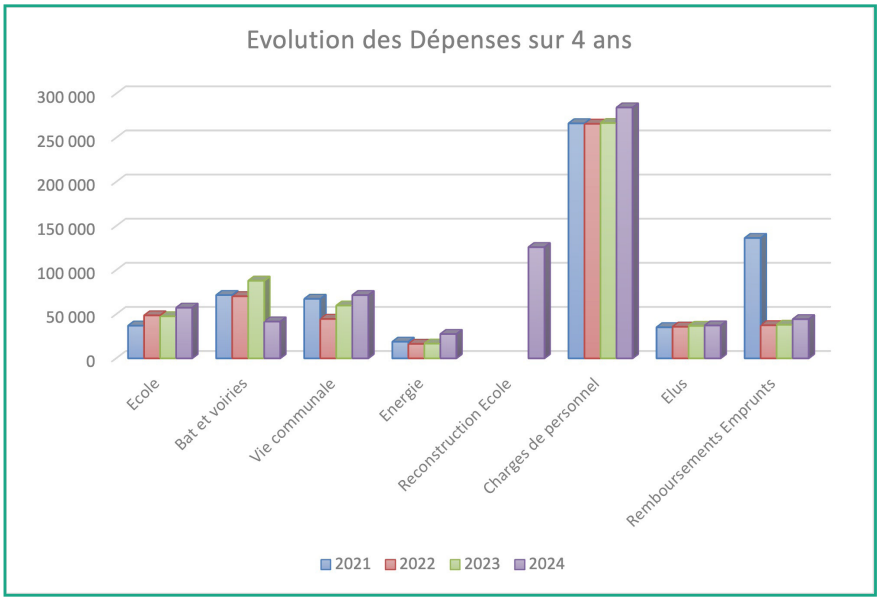
Retranché de ces éléments, le budget de la commune reste stable aux alentours de 550 k€.

Face à ce sinistre, la commune a perçu diverses indemnités d'assurance à hauteur de 565 k€ dont 550 k€ au titre de la garantie démolition. Naturellement ces fonds seront destinés au projet de reconstruction (cf. encart spécifique).



L'évolution des 4 dernières années montre également le caractère exceptionnel des dépenses 2024.

Nous pouvons également noter une hausse de la masse salariale de la commune : les rémunérations de nos agents ont en moyenne été réévaluées de 4,5% compte tenu de la hausse des indices et de la valeur du point. Des coûts de remplacement sont également intervenus.



Reconstruction de l'école

Pour rappel, l'école de Saint-Castin accueille chaque année les enfants des communes de Saint-Castin et de Maucor. Dans la nuit du 06 au 07 août 2024, lors de l'orage qui a frappé le département, le toit du bâtiment le plus récent s'est effondré. Il permettait d'accueillir les classes de maternelles jusqu'au CP, les commodités nécessaires à ces deux classes, la bibliothèque de l'école et le bureau de la directrice. Cet incident n'a heureusement fait aucune victime. Cependant, il a rendu complètement inutilisable le bâtiment ainsi que tout ce qui s'y trouvait comme le mobilier, les jeux éducatifs, les livres/cahiers, l'ensemble du matériel informatique, la salle de repos pour les tout petits...

L'orage n'a pas été reconnu en tant que cause des dégâts causés à l'école, le remboursement appliqué par l'assurance est donc celui de la garantie effondrement, laquelle faisait heureusement partie de notre contrat même si l'indemnisation en est très nettement diminuée.

En urgence, il a fallu relocaliser les classes dans d'autres espaces communaux (la cantine ainsi qu'une salle communale ont été utilisées pour recevoir des élèves) et équiper ces espaces en matériel scolaire

En attendant la construction, il a fallu installer des locaux modulaires.

Grâce à une organisation minutieuse, leur mise en place a pu être réalisée en un temps record, mobilisant plusieurs convois exceptionnels et une opération de manutention d'envergure.

Nous avons travaillé avec l'Agence Public de Gestion Locale (APGL) dès l'incident et avons continué avec le projet de reconstruction. A la suite d'une analyse du besoin et sous maitrise du budget, nous sommes parvenus au projet suivant.

Nous allons récupérer deux classes, un espace dortoir, une bibliothèque et un nouveau préau plus grand reliant les deux bâtiments. Nous profiterons de l'occasion pour remettre en conformité l'ancien bâtiment. Le phasage des travaux est tel, qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, la phase d'appel d'offre vient de se terminer, et nous envisageons une rentrée dans les nouveaux locaux pour début 2027.











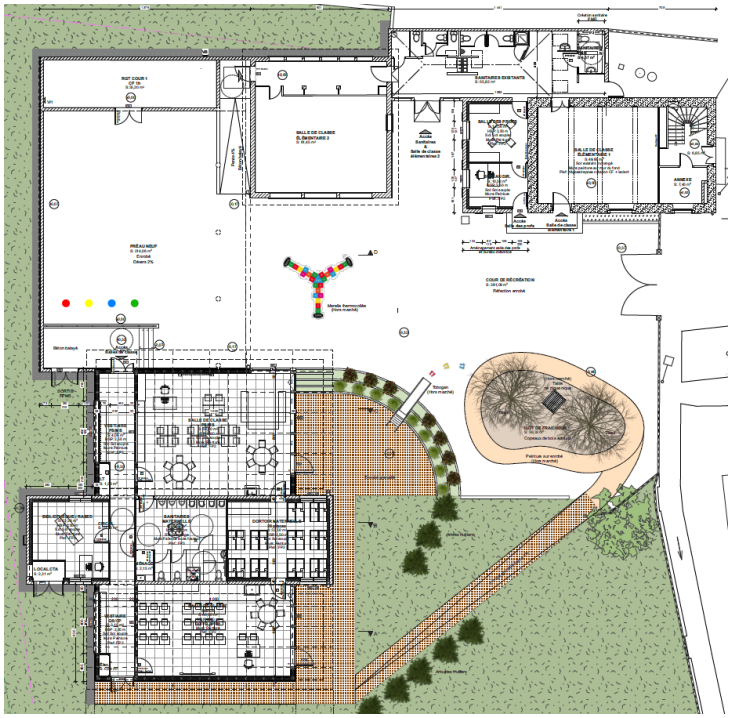
» Plan de financement reconstruction :

Le projet prévisionnel de notre nouvelle école est estimé à 1160 k€* HT (dont 45 k€ d'actualisation de prix et/ou d'aléas).

Les indemnités d'assurance négociées par la commune auprès de Groupama s'élèvent à 640 k€ dont 565 k€ ont été perçues sur 2024.

Le conseil municipal a par ailleurs sollicité l'intervention de l'Etat et obtenu une subvention de 30% du coût des travaux HT. Nous tenions à remercier tous les élus qui ont soutenu notre projet et la préfecture qui nous a ainsi accordé le taux important de subvention. Le reste à charge de la commune devrait ainsi s'établir entre 250 et 300 k€ dont une partie sera pris sur fonds propres et le solde par emprunt.

* k€ = milliers d'euro



Ecole et Périscolaire : une année bien remplie à Saint-Castin

» Une commission toujours investie

Tout au long de l'année, la commission « Affaires scolaires et périscolaires » veille au bon déroulement de la vie éducative du village. Elle intervient sur les temps scolaires et périscolaires, en lien constant avec la directrice et l'équipe enseignante, afin d'offrir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage.

Elle est notamment chargée :

- Des inscriptions et dérogations,
- De l'organisation et de la gestion de la garderie (matin et soir),
- De l'entretien et de la sécurité des locaux,
- Des relations avec les enseignants, les parents, l'APE et les représentants des familles,
- De la participation au conseil d'école.

» Le gros projet pédagogique avec nuitée pour nos élèves

À Saint-Castin, les projets pédagogiques avec nuitée sont désormais devenus une belle tradition. Cette année encore, plus de la moitié des élèves de l'école ont eu la chance de participer à une sortie scolaire avec nuitée, alliant découverte, apprentissages et vie collective.

Les élèves des cycles CE et CM ont ainsi pris la direction de Socoa, avec un voyage en train au départ comme au retour, une première expérience ferroviaire enthousiasmante pour certains !



» Objectifs pédagogiques du séjour :

- Pour les plus jeunes : découverte de la biodiversité marine et des coutumes locales,
- Pour les plus grands : initiation à la voile grâce à plusieurs sorties en Optimist et activités nautiques.

Ces séjours permettent aux enfants de vivre des expériences uniques, d'apprendre autrement, de gagner en autonomie et de renforcer la cohésion de groupe.

🙏 Un grand merci à l'équipe enseignante pour l'organisation de ce projet, qui restera gravé dans les mémoires de nos élèves.



Rentrée des classes 2025 : entre émotion et enthousiasme

Chaque rentrée marque une nouvelle étape pour les enfants, de leurs premiers pas à l'école jusqu'au départ au collège.

Pour cette rentrée 2025, l'école Jean Vincent d'Abadie accueille 104 élèves, répartis en quatre classes, sous la direction de Mme Dupouy :

PS/MS/GS (29 élèves) : Mme Dupouy (lundi, jeudi vendredi) / Mme Sallaber (mardi)

CP/CE1 (23 élèves) : Mme Lemaistre

CE1/CE2 (23 élèves) : Mme Darroux

CM1/CM2 (29 élèves) : Mme Thomas





<u>De gauche à droite et de haut en bas :</u>

DUPOUY Julie, SALLABER Julie,
LEMAISTRE Isabelle, DARROUX Stéphanie, THOMAS Cécile

Les effectifs étant bien équilibrés entre Saint-Castin et Buros, aucun élève n'a été orienté hors commune lors de la commission concernant la convention de régulation des effectifs.

Nous souhaitons la bienvenue à Mme Thomas, qui succède à M. Latapie dans la classe des CM.

» Horaires et organisation de la journée des temps scolaires

- Accueil du matin : 8h35 – 8h45
- Sortie de midi : 12h00
- Accueil de l'après-midi : 13h35 – 13h45
- Fin de journée : 16h30
- Garderie : A partir de 7h30 avant les cours et jusqu'à 18h30 après

Plantation de haies



» Une journée dédiée aux enfants et à l'environnement à Saint-Castin

Ce vendredi 21 février restera une date marquante pour les élèves de Saint-Castin. Accompagnés de leurs enseignants et de nombreux parents, ils ont participé à une grande opération de plantation d'arbres et d'arbustes, un projet environnemental d'envergure porté par la commune et soutenu par plusieurs partenaires.

» Un projet initié il y a deux ans

L'initiative a vu le jour il y a près de deux ans grâce à un appel à candidatures lancé par la Communauté de Communes du Nord Est Béarn (CCNEB). Monsieur Rodrigues, adjoint au maire de Saint-Castin, a rapidement inscrit la commune dans cette démarche écologique. Après plusieurs réunions et échanges, le projet a abouti à la plantation de haies sur plus de 600 mètres linéaires.

» Une mobilisation collective pour la nature

Ce sont au total 603 plants qui ont été mis en terre, dont 149 par les élèves eux-mêmes avec l'aide des adultes, notamment avec Cécilia Malraison et Alicia Beylacq du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, cette journée a permis de sensibiliser les enfants à l'importance de la végétation dans leur environnement et à leur rôle dans la préservation de la biodiversité. Munis de de gants, ils ont appris à planter les arbustes avec l'aide des adultes présents, dans une ambiance conviviale et pédagogique.



» Un financement partenarial

Le projet a bénéficié d'un financement intégral, avec une contribution de 80 % de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la société Reforest'Action. Le complément a été pris en charge par la CCNEB, permettant ainsi la mise en place de ces haies sans coût pour la commune.

» Des haies aux multiples bénéfices

Au-delà de l'aspect esthétique, ces haies jouent un rôle essentiel : elles favorisent la biodiversité en offrant refuge et nourriture à de nombreuses espèces, reconnectent différents milieux naturels et contribuent à filtrer diverses pollutions. Elles participent ainsi activement à la préservation de l'environnement local.



» Un engagement pour l'avenir

Cette action s'inscrit dans une démarche plus large de sensibilisation à l'écologie et à la protection de la nature. La participation active des élèves montre l'engagement de la nouvelle génération pour un avenir plus vert et durable. Cette journée de plantation à Saint-Castin illustre parfaitement comment une commune, soutenue par ses habitants et ses partenaires, peut agir concrètement pour la planète.

Associations

Certaines de nos associations locales ont participé à la rédaction de cette gazette, vous retrouverez ci-dessous leur communication.

» Les anciens combattants

L'association des anciens combattants est présente lors de tous les évènements afin d'honorer nos morts pour la France comme ici lors d'une commémoration à laquelle notre regretté président, M. Jean LACOSTE, était encore présent. A cette occasion, les enfants de l'école Jean-Vincent d'Abbadie étaient venus chanter la Marseillaise. Depuis, notre bureau s'est renouvelé afin de faire perdurer le devoir de mémoire dans nos villages de Saint-Castin et Bernadets.



Contacts :

- Président : ERAMBERT Didier
- Secrétaire : HEQUETTE Jérôme
- Trésorier : FRANCOUAL Jacques
- Président d'honneur : CARRAU Claude
- Porte drapeau : LOPEZ Erick

Tél. : 06 82 90 67 88

» Association des Parents d'Elèves (APE)



Au cours de l'année écoulée, notre association a eu le plaisir d'organiser de nombreux événements qui ont rythmé la vie de l'école et du village : goûter de Noël avec la venue du Père Noël et un conte pour les enfants, concours de belote, loto, vente de madeleines, vide-grenier, carnaval, vente de plants, réalisation de produits Initiative, tombola, ainsi que la traditionnelle fête de l'école.

Cette dernière a rencontré un franc succès, réunissant familles et habitants autour d'un moment convivial et festif, qui a marqué la fin de l'année scolaire.

Pour l'année à venir, plusieurs rendez-vous sont déjà inscrits au calendrier : le loto, la vente de plants de légumes et bien sûr la fête de l'école, temps fort incontournable. D'autres projets viendront s'ajouter en ce début d'année scolaire afin de continuer à faire vivre la dynamique de l'association.

La composition du bureau et les coordonnées de ses membres figurent ci-dessous.

Contacts :

- Président : MANRIQUE Thomas
- Vice-Présidente : VERGEZ Mélanie
- Trésorière : BARDY Marie
- Vice-trésorier : BLANCO Eléonore
- Secrétaire : OLYMPIE Laurence
- Vice-secrétaire : BARDIN Lauriane

E-mail : saint.castin.ape@gmail.com

Info APE Saint Castin

Communauté WhatsApp

Scannez ce code QR avec la caméra de WhatsApp pour rejoindre cette communauté

» Castimoto

Forte d'une vingtaine d'adhérents, le club Castimoto continue chaque année de faire découvrir notre belle région aux motards.

Cette association qui fêtera ses 15 ans en 2026 est composé d'un nouveau bureau/conseil d'administration.

Lors de l'assemblée générale, le club créé un calendrier des différentes sorties pour l'année à venir. Toutes les informations seront partagées ensuite sur notre groupe WhatsApp.

Pour des raisons de sécurité, les sorties commencent à partir du mois de mars et se termine en décembre, avant les frimas de l'hiver.

Chaque adhérent qui le désire pourra se voir confier une sortie afin de faire découvrir des itinéraires, des départements et des lieux différents. Au total nous organisons 9 sorties par an qui se déroule de la manière suivante :
- Les itinéraires devront faire en sorte de ne pas dépasser 350kms au total.
- Nous privilégions de faire plus de kilomètres le matin que l'après-midi.
- La pause déjeuner est le moment d'échanger sur la route du jour.
- Dès que c'est possible, nous incluons une visite d'un site ou autre lieu, afin de proposer un moment détente et ludique.
- Le créateur de la balade guide les motards et une moto ferme la marche de chaque sortie pour assurer la coordination du groupe.
- En fin de balade, un point de rassemblement est défini afin de débriefer autour d'un dernier café.

Aucun esprit de compétition, l'essentiel étant que chacun prenne du plaisir et que la sécurité prime.



Voici quelques photos de nos balades de l'année 2025 dans le Gers, le piémont Pyrénéen, côté français et côté Espagnol, elles illustrent bien la convivialité et le bonheur de se retrouver.



Pour finir, notre club participe activement à la vie locale des associations en proposant son aide lors de chaque manifestation. N'hésitez pas à nous contacter.

Salutations motardes

Contacts :

- Président : Monsieur Bruno TISSERAND
- Trésorier : Monsieur Philippe OUSTALE
- Vice-président : Monsieur Henri PELLIZZA
- Secrétaire : Madame Evelyne GAILLARD

Tél. : 06 08 03 86 32
E-mail : tisserand.bruno@neuf.fr

» Los Balents de Sen Castin

L'association se réjouit d'avoir réuni 52 adhérents autour de son activité, dans une atmosphère conviviale, détendue tout en étant sérieuse et appliquée. Ce caractère chaleureux s'est notamment illustré lors de la soirée anniversaire de son animateur sportif, au restaurant l'Amandier de Morlaàs.

Sur la proposition du coach, les plus valeureux des adhérents ont clôturé l'année le samedi 5 juillet par une sortie comprenant le tour du lac de l'Ayguelongue ; boucle de 9.2 kms avec ambiance et pique-nique.



Pour l'année qui s'ouvre, les 2 cours hebdomadaire d'une gymnastique adaptée sont maintenus, dans la salle Yvette Sansous :

- Mardi 9h-10h
- Mercredi 18h-19h

L'assemblée générale qui s'est tenue le vendredi 27 juin, a renouvelé le bureau dans son intégralité :

Contacts :

- Présidente : Jeanine BUROU
- Secrétaire : Evelyne MESPLET
- Secrétaire adjointe : Huguette TISNE
- Trésorière : Anne-Marie BARTHIER

Tél. 06 71 47 06 20 ou 06 27 14 10 88

E-mail : los.balents@gmail.com

» Comité des fêtes



Sur l'année 2024, le Comité des fêtes a maintenu deux évènements :

- Une journée « champêtre » au stade le 09/06 dont les bénéfices ont été reversés intégralement à l'association KOALA qui œuvre pour les enfants hospitalisés. Grâce à votre participation, 200 euros ont pu ainsi être donnés.
  Cette journée de convivialité a été l'occasion de participer à des concours de belote, pétanque et de partager des grillades animées par la banda « Ça dépend des jours » de Montardon.
- Le traditionnel repas le 13/09 à la salle Yvette Sansous dont le repas a été préparé cette année par la boucherie Marracq : nous tenons à remercier tout particulièrement Romain Marracq pour son soutien et son investissement.

En nouveauté sur 2024, nous avons organisé le samedi 14/09, un petit marché des producteurs avec la participation de :
- Les poulets de JB de Saint-Castin (fils de notre bien-aimé employé municipal Jojo)
- La boulangerie chouettement Bio d'Izeste
- La fromagerie l'entre deux de Barinque



- Le miel de Casimir Santolaria (Casimir est le président de l'association st castinoise le rucher école)
- Le Domaine Hourcadet de Aurions-Idernes



Cet évènement fût l'occasion de partager un très bon moment convivial avec des grillades organisées par le comité sans oublier naturellement de citer les célèbres oignons d'Amédée dont l'odeur et la saveur n'ont d'égal.

Pour 2025, nous avons maintenus ces 3 moments.

La journée de début d'été s'est tenue le 07/06 à la salle Yvette Sansous où nous avons pu inaugurer notre nouvelle tonnelle de 6m * 12m qui nous a permis et permettra dorénavant d'accueillir près de 60 places assises en extérieur (possibilité de fermer la tente sur les 4 côtés en cas de mauvais temps). Nous tenons à remercier la Mairie pour sa subvention à hauteur de 50% de l'investissement.

La fréquentation de cet évènement n'a pas été optimale, mais le comité a tout de même voulu maintenir son engagement auprès de l'association Koala en allouant une subvention de 100 euros.

Le repas des fêtes du village 2025 s'est déroulé le 19/09. Grâce à une météo clémente et notre investissement (tonnelle) nous avons pu l'organiser intégralement à l'extérieur, ce qui "futs" (il y en a eu quelques-uns de vidés 😊) très agréable.
Le samedi nous avons réitéré notre petit marché des producteurs avec cette année :
- Les poulets de JB de St Castin
- La boulangerie chouettement bio d'Izeste
- La fromagerie l'entre deux de Barinque
- Lous Crespets de Nouste de Navailles (beignets et gâteaux)
- Les bougies de Coralyne de Vialer
- L'atelier de Natassia de Bentayou Sérée (objets décos et jeux de sociétés en résine époxy)
- Les fées des Gemmes de Gabaston (bijoux et accessoires en pierres naturelles)
- Le Domaine Dou Bernes d'Aydie



Merci pour l'investissement et la présence de tous les jeunes et moins jeunes qui n'ont pas compté leur temps afin que nous passions tous un bon moment !!!

Contacts :

- Présidente : ENJUMET Laura
- Vice-Présidents : LAURAIN Paul et ERAMBERT Didier
- Trésorier : COUSSO Olivier
- Trésorière adjointe : ENJUMET Marie-Laure
- Secrétaire : WEBER Mattéo
- Secrétaire adjoint : SARTORI Antoine

Tél. : 06 27 49 75 46
E-mail : cfstcastin@gmail.com

Encore **UN GRAND MERCI À VOUS** pour votre accueil lors des sérénades et de venir chaque année partager votre enthousiasme et votre bonne humeur !

Fêtes, cérémonies et actions sociales



Au cours de ces deux dernières années, la municipalité a tenu à organiser des moments conviviaux avec les administrés de notre commune, que ce soit pour les commémorations des 08 mai et 11 novembre ou bien pour les fêtes du village avec le pot du Maire. Temps essentiels pour favoriser le bien vivre ensemble.

Les débuts d'année ont été marqués par les traditionnels vœux du Maire aux villageois, aux agents communaux, aux nouveaux arrivants et aux différentes associations, autour de la galette des Rois le 19 janvier 2024 ainsi que le 10 janvier 2025.



La commission a proposé d'allier sport et bonne cause avec la constitution d'une équipe saint-castinoise à l'occasion de la Féminine à Pau au profit de l'AFA Crohn RCH les 28/04 et 03/11/2024.



Toujours mobilisée à la cause d'Octobre Rose, l'équipe municipale a sensibilisé la population avec tout d'abord la décoration du centre bourg avec des parapluies roses suivi de l'organisation d'une soirée Zumba animée par Olivier HERMAND de l'ASL de Saint-Armou au profit de l'association Jeune et Rose représentée par Aurélie CASTETBIEILH. Cette sensibilisation au dépistage du cancer du sein a remporté un vif succès avec la venue d'une cinquantaine de participantes, qui ont pu être initiées à l'autodiagnostic grâce à l'acquisition d'un buste d'autopalpation par l'association financé par les dons. Une contribution significative a été remise à l'association Jeune et Rose, grâce à la générosité d'Olivier HERMAND qui a fait don de l'intégralité des recettes d'une semaine de cours de Zumba. Nous l'en remercions chaleureusement. A l'issue de cette soirée, un apéritif dînatoire a été offert par la municipalité à la salle Yvette SANSOUS.





Afin de remercier toutes les personnes (enseignants, agents communaux, artisans et parents) qui ont œuvré au déménagement/aménagement provisoire de l'école suite à l'effondrement de celle-ci, la municipalité a organisé un apéritif le 20/12/2024.

» Boîte aux lettres du Père Noël

Pour souhaiter de belles fêtes de fin d'année, la municipalité a pensé aux plus jeunes avec la boîte aux lettres du Père Noel installée tout le mois de décembre sous le kiosque et aux aînés de plus de 70 ans avec la distribution chaque année à leur domicile de coffrets gourmands fort appréciés.



» Fêtes de Saint-Castin

Durant le week-end du 19 au 21 septembre 2025 ont eu lieu les fêtes de Saint Castin agrémentées d'une fête foraine. Après la messe du dimanche célébrée par l'abbé Amédée Badaka, et la cérémonie aux monuments aux morts, l'équipe municipale a offert un apéritif dans la salle Yvette Sansous, la météo en ayant décidé ainsi.

La municipalité tient à remercier le comité des fêtes pour son investissement qui a permis une belle réussite pour ces fêtes avec le repas animé du vendredi soir ainsi que les grillades du samedi soir.

Cette année passée a encore une fois été riche en moments de convivialité et de partage entre villageois, notamment autour d'actions caritatives. L'année a débuté par les vœux du maire avec la traditionnelle galette des rois. Nous avons eu le plaisir de réunir les nouveaux habitants du village, les différentes associations, l'équipe éducative de notre école et aussi de remercier les agents communaux qui œuvrent au quotidien pour notre bien-être ; que ce soit au sein de l'école, à la mairie comme dans les différents espaces publics.



» Rucher Ecole Nord Est Béarn

Au cours de l'année écoulée, l'association Rucher Ecole de ST CASTIN a eu le plaisir de participer à de nombreux événements locaux : le marché fermier d'Andoins avec notre volière pédagogique (découverte d'une ruche et de son fonctionnement), le marché de nuit de Saint-Castin, le salon de la basse-cour à Soumoulou, le marché horticole de Claracq, ainsi que les marchés de l'ARIMOC en novembre et de Noël en décembre 2024.

Ces rendez-vous nous permettent de sensibiliser différents publics, toujours dans l'esprit de faire découvrir le monde passionnant des abeilles et de rappeler l'importance de la biodiversité (faune et flore).

En parallèle, nous sommes intervenus dans plusieurs écoles pour sensibiliser les enfants à la découverte du monde de l'abeille, au piégeage du frelon asiatique ainsi qu'à la biodiversité.

Depuis février 2025, le rucher école s'est également engagé aux côtés de plusieurs communes dans la lutte contre ce prédateur en présentant un piège et son mode de fonctionnement.

Pour l'année à venir, nous poursuivrons notre participation aux mêmes marchés et manifestations que la saison précédente afin de toucher un public toujours plus large. Nous serons notamment présents à la journée du jardinier au Château de Viven, au marché fermier d'Andoins ainsi qu'à la fête horticole de Claracq le 19 octobre 2025.

Enfin, un grand projet nous tient particulièrement à cœur : l'organisation d'une fête de l'abeille à Saint-Castin courant 2026, un moment fort de partage et de sensibilisation autour de l'apiculture et de la biodiversité.

Contacts :

- Président : SANTOLARIA Casimir
- Vice-Président : VIGNES-DARTHOUS Christophe
- Secrétaire : BEBIOT Corinne
- Vice-Secrétaire : BOURGUINAT Simon
- Trésorière : MARCHAL Marlène

Tél. 06 72 60 05 93
E-mail : saint.castin.ape@gmail.com

Les démarches administratives

Pour toutes démarches administratives, consultez le site **www.service-public.fr**

» Urbanisme - Formalités obligatoires

Les formulaires sont téléchargeables sur :
http://www.service-public.fr

Les dossiers doivent être soit déposés à la mairie contre récépissé, soit être envoyés par lettre recommandée, soit via la plateforme SIRAP sur :
https://sve.sirap.fr/#/communesList

» CU : Certificat d'Urbanisme

• C1/ CU simple information : validité de 18 mois après obtention de l'accord.

Il définit la zone du PLU et les droits et taxes applicables au terrain concerné.

• 2/ CU opérationnel : validité de 18 mois après obtention de l'accord.

Il permet de demander si un projet sur un terrain peut être réalisé, tel construction d'une maison ou division d'une parcelle en plusieurs lots.

» PA : Permis d'aménager :

Validité 3 ans après obtention de l'accord. Nécessaire à la création d'un lotissement (à partir de 2 lots avec création de voies et d'équipements communs).

» DP : Déclaration Préalable de travaux

Validité 3 ans après accord. Pour notamment : (liste non exhaustive)

» Pour les zones U et AU : toute construction nouvelle supérieure à 5 m² et inférieure à 40 m² de surface de plancher ou emprise au sol et qu'il ne porte pas la surface totale à plus de 150 m².

» Pour les autres zones : toute construction nouvelle supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m² de surface de plancher ou emprise au sol et qu'il ne porte pas la surface totale à plus de 150 m².

» Une piscine inférieure ou égale à 100 m² couverte ou non dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

» Création ou modification d'un abri de jardin, d'une clôture, d'une ouverture (porte, fenêtre, châssis de toiture), changements de menuiseries.

» Détachement de lot(s) à bâtir sans réalisation de voies, d'équipement (réseaux) ou d'espace(s) commun(s).

» Le changement de destination lorsque les travaux n'ont pas pour objet de modifier les structures porteuses ou les façades du bâtiment.

» Clôture sur voirie ou entre voisins.

» PC : Permis de construire

Validité 3 ans après accord. Pour notamment :
(liste non exhaustive).

• Une construction nouvelle supérieure à 40 m² de surface de plancher ou emprise au sol.
• Les travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination.
• Les travaux ayant pour effet de modifier le volume d'un bâtiment et de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.
• Piscine supérieure à 100 m² et hauteur supérieure à 1,80 m.

Il est fixé à 150 m² de surface de plancher le seuil au-delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte lorsqu'elles édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole (seuil à 800 m²).

» DAACT : Déclaration Attestant Achèvement et Conformité des Travaux

A adresser à la mairie à la fin des travaux avec l'attestation d'achèvement du formulaire de la réglementation thermique (RT 2020) pour les constructions ayant fait l'objet d'une attestation RT 2020 lors de la demande.
Si non conformité des travaux, le demandeur devra se conformer à son autorisation ou déposer un PC modificatif.
Vous devrez aussi, à la fin des travaux, vous rendre sur le site des impôts pour déclarer les surfaces taxables.

» Assainissement

Pour rappel : au 1er janvier 2020, la Communauté de Communes du Nord Est Béarn a transféré sa compétence Assainissement Non Collectif au Syndicat des Eaux Luys Gabas Lées (SELGL), basé à Serres-Castet. En ce qui concerne le service entretien de votre fosse septique, microstation, bac à graisse... contactez-le au 05 59 12 60 70 ou **spanc@eauxlgl.fr**
Les usagers ont la possibilité de bénéficier d'une vidange à tarif préférentiel.
Depuis avril 2022, Il est possible d'effectuer une demande d'intervention sur le site internet du Syndicat.
Pour cela, il suffit de se rendre sur :

https://www.luygabaslees.fr/demande-intervention-entretien-installation-assainissement-non-collectif/

Dans l'onglet Assainissement non collectif, Il faut aller sur l'onglet **DEMANDE DE VIDANGE** et remplir les informations,
RAPPEL : Le règlement ne doit pas être adressé au vidangeur, ni au syndicat. Une facture sera envoyée par le Trésor Public au demandeur.

» Elections municipales des 15 et 22 mars 2026

L'année prochaine, des élections municipales auront lieu, quelques changements dans le déroulé vont apparaitre comme la fin du panachage (impossibilité de rayer des noms), ou l'alternance stricte femme/homme (ou inversement). La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est établie au 6 février 2026. Pour s'inscrire sur la liste électorale :
- Se rendre en Mairie :
- Ou inscription sur le site www.service-public.fr

Pièces à fournir :
- Imprimé Cerfa n°12669*02
- Carte Nationale d'Identité
- Justificatif de domicile.

» Recensement de la population

Un recensement de la population est prévu pour 2026. Il devrait avoir lieu du 15 janvier au 15 février 2026. Les agents de La Poste seront chargés de cette prestation sous la responsabilité de la mairie.

» PACS

- Se rendre en Mairie

Pièces à fournir :
- Déclaration conjointe (Cerfa n° 15726*02)
- Convention de PACS (Cerfa n° 15725*02 ou sur papier libre)
- Carte Nationale d'Identité
- Acte de naissance de moins de 3 mois.

» Mariage

- Se rendre en Mairie

Pièces à fournir :
- Carte Nationale d'Identité
- Justificatif de domicile
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- Si contrat de mariage, attestation du notaire
- Informations sur les témoins (Carte Nationale d'Identité, adresse, profession).

» Carte Nationale d'Identité - Passeport

Pour l'obtenir, il faut se rendre à la mairie du domicile pour retirer le formulaire Cerfa.
La carte nationale d'identité est valable 10 ans pour un mineur, 15 ans pour un majeur.
Le passeport biométrique est valable 5 ans pour un mineur, 10 ans pour un majeur.
Pour la Mairie de Morlaàs, vous devez prendre rendez-vous préalablement au 05 59 33 40 41.

» Obtention d'une copie d'acte d'Etat civil

Naissance : se rendre à la Mairie de naissance.
Mariage : se rendre à la Mairie du mariage.
Décès : se rendre à la mairie du décès ou du domicile du défunt.

» Recensement citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) ? Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger. Les garçons et les filles ou leurs représentants légaux doivent se rendre à la mairie du domicile dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire (se munir du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile).
Une attestation de recensement sera remise. Elle est à conserver précieusement et des copies pourront être demandées pour inscription à des concours, examens, permis de conduire...
Ces démarches faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans (inscription d'office par l'INSEE).

» Journée défense et citoyenneté

Chaque année, 800 000 jeunes sont appelés pour effectuer leur Journée défense et citoyenneté (JDC). Une nouvelle version est en cours de généralisation progressive afin de leur permettre d'être davantage acteurs de cette journée. Quelles nouveautés pour la Journée défense et citoyenneté ?
La nouvelle version de la JDC se déroulera sur 7 heures, de 8 h 30 à 15 h 30. La journée-type comportera 7 temps forts :
- Cérémonie des couleurs, La Marseillaise, lecture de la Charte des droits et devoirs du citoyen français
- Atelier jeu de rôles pour comprendre la défense
- Atelier tests pour discerner les talents et les aptitudes
- Atelier tir sportif au laser
- Repas servi sous forme de ration militaire
- Forum des métiers : présence de la Défense et de la Gendarmerie nationale, immersion en réalité virtuelle
- Au revoir républicain

Plus d'infos sur : **https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18405**

» Ramassage et tri des déchets.

Rappel pour le tri des emballages
Les nouvelles consignes de tri remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).
Pour vous aider :
1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri (bac à couvercle jaune ou colonne de tri) !
2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
3/ Déposez vos emballages en vrac dans le bac (emballages en plastique, emballages métalliques, briques alimentaires et petits cartons).

Le saviez-vous ?

Depuis le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets concerne tout le monde ! (loi antigaspillage de 2020).
Notre syndicat (SIECTOM) vous accompagne dans cette transition. Il a misé sur le compostage pour les résidences. Les établissements public ou privé peuvent bénéficier de ce service.
Les professionnels doivent également remplir cette obligation.

» SIECTOM.

Coteaux Béarn Adour
Chemin des Barthes - 64160 SEVIGNACQ
Tél 05 59 68 09 02 - siectom.coteaux@orange.fr
www.siectom.jimdo.com

Déchetterie de Morlaàs

Ouvert du lundi au samedi de 10h à 11h50 et de 14h à 17h50
Déchets verts :
Horaires d'hiver : du lundi au vendredi de 14h à 17h et samedi de 10h à 11h50 et de 14h à 17h50
Horaires d'été : du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h50.
Pour toute demande relative aux containers (acquisition, remplacement, réparation) s'adresser directement au Siectom au 05 59 68 09 02.

» Saint-Castin : un PLUi en préparation

Répondre à la question : quels projets pour le territoire pour les 10-15 ans à venir ?



- Les impacts au quotidien :
- Où vais-je construire ?
- Où vont pouvoir s'installer les services ? Les activités économiques ?
- Où seront les emplois ?
- Comment se déplacer ? Et les mobilités douces ?
- Où seront préservées les zones agricoles et les espaces naturels ?
- Comment accueillir des touristes ?

Le PLUi est un Document d'urbanisme qui réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée (zones urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles). Le PLUi est donc la référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (délivrées par le maire de la commune). Le PLUi n'a pas vocation à maintenir les zonages établis par le PLU communal.
Le calendrier d'élaboration du PLUi a évolué : le projet arrêté de PLUi pourrait être soumis à enquête publique durant la première moitié de l'année 2027. Son approbation ne devrait pas intervenir avant fin 2027.
Les habitants peuvent obtenir des informations sur la procédure d'élaboration et participer à la construction du projet en formulant des observations et propositions. Pour cela, ils sont invités à consulter le site internet de la CCNEB ou à se rendre en mairie. Notamment, ils y trouveront le planning de la procédure ou les dates des prochaines réunions publiques lorsqu'elles seront programmées.

Le site à consulter :
https://www.cc-nordestbearn.fr/cadre-de-vie/plui

» Calendrier de collectes 2025

SAINT-CASTIN

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M FÉRIÉ	1 S	1 S	1 M	1 J FÉRIÉ	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L
2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 V	3 L	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J
12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S	13 L	13 J	13 S
14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D
15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S	20 L	20 J	20 S
21 M	21 V	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D	21 M	21 V	21 D
22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J FÉRIÉ
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 L	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S	27 L	27 J	27 S
28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M		29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 J		30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 V		31 L		31 S		31 J	31 D		31 V		31 M

Collecte Ordures ménagères
Collecte Sélective
Collecte Verre

Bacs à sortir la veille au soir impérativement
Bacs présentés en bord de route, poignées tournées vers la route.
Tout déchet déposé en dehors des conteneurs ne sera pas collecté.

SIECTOM : 05 59 68 09 02
Retrouvez toutes nos informations sur : siectom.jimdofree.com

Pour info, original ici :
https://siectom.jimdofree.com/la-collecte-des-d%C3%A9chets/les-calendriers-des-collectes/2025/

Equipements à disposition

Défibrillateur.

Depuis février 2019, pour votre sécurité, un défibrillateur est mis à disposition à la Mairie. Toutes les consignes d'utilisation sont indiquées.

Borne le Relais pour collecte des vêtements.

En décembre 2017, une borne destinée à collecter des vêtements a été mise en place à côté du Castine. Pour faire un don, il suffit de rassembler dans un sac fermé (moins de 50L) des vêtements. En raison des débouchés faibles, merci de ne pas donner des vêtements trop souillés, de chiffons ou de chaussures usées.

Borne de recharge électrique.

Depuis octobre 2017, la commune est dotée d'une borne de recharge implantée par Territoire d'Energie 64 (ex SDEPA) dans le centre du village, derrière l'Eglise.

Comment accéder au service ?
Comment recharger mon véhicule ?
Informations et inscriptions sur : www.mobive.fr
Numéro Hotline : 0811 230 123

Contacts

» En cas d'urgence :

Le Maire : ZURITA Serge : 06 78 19 52 61
1er adjoint :
FLECHELLE Michel : 06 95 11 40 30
2ème adjointe :
TORRES Karine : 06 58 06 41 02
3ème adjoint :
RODRIGUES Ludovic : 06 36 94 60 10

Horaires Mairie :
Lundi : de 14h à 17h
Mardi : de 14h à 19h
Mercredi : de 9h à 12h
Jeudi : de 9h à 12h

Contact : 05 59 33 42 48
commune.saint-castin@wanadoo.fr

» Locations des salles communales

Afin de mieux répondre au besoin des habitants, que ce soit pour les salles communales ou pour emprunt, la commune s'est dotée de nouvelles tables.

S'adresser en mairie pour préréserver l'équipement souhaité, confirmer sa réservation en fournissant le règlement de la caution et de la location ainsi qu'une attestation d'assurance civile. Retrouvez les modalités de location sur notre site Internet/application IntraMuros.

Etat civil 2024-2025

Décès

MATHIEU ép. LAFITTE Ginette, Pierrette, Simone	19 mai 2024
CONQUÉRÉ Anne, Marie, Juliette	3 août 2024
LACOSTE Jean	16 août 2024
PARRY Patrick	1er septembre 2024
DOASSANS Jean-Louis, Laurent	14 décembre 2024
LHÉRISSON Guy	27 décembre 2024
NOLIBOS Serge	6 janvier 2025
DE OLIVEIRA Irène	25 janvier 2025
DOUMENJOU Pierre	27 août 2025

Naissances

KLAPCZYNSKI Sacha	21 mai 2024 à Pau
HOLIN Charlie, Zélie	24 mai 2024 à Saint-Castin
LUBY dit LAGRILLE Diane	10 juillet 2024 à Pau
TERRENERE Lyse, Eve, Line	22 mars 2025 à Pau
BOYARD Aïlys	12 août 2025 à Pau
GATT Sandro	6 août 2025 à Saint-Jean (31)
DEVIN Cloé	10 septembre à Pau

Mariages

FILALI Farah, et MIRI Youssef	6 juillet 2024

Baptêmes civils

MALET Ambre	2 août 2025

» Permanences administratives, juridiques, et sociales gratuites

» Prise de rendez-vous auprès du secrétariat de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au : 05 59 33 46 10 :

- **Conciliateur de justice :**
  1er mardi de chaque mois de 14h00 à 17h00
- **Avocat :**
  2ème vendredi de chaque mois de 14h00 à 16h00
- **Notaire :**
  2ème mardi de chaque mois à partir de 14h00

SDSEI Morlaàs Assistante sociale : 05 59 72 14 72

France Service : IEBA Place de la Tour
Tél : 05 59 33 63 67 morlaas@france-services.gouv.fr

L'agence vous accueille du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h pour vous aider à réaliser vos démarches administratives et numériques.

» Communauté de Communes du Nord Est Béarn

Pour toutes les questions relatives aux accueils de loisirs, crèches, développement économique, PLUi, numérique, etc... Tél. : 05 59 33 46 10

Ouvert du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, vendredi 17h

Plus d'informations sur : www.cc-nordestbearn.fr